



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr



LABENNE, le 22 Février 2023
Décision du Maire : N°05/2023

Marchés Publics à Procédure Adaptée n°01/2023 : Travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'Ecole maternelle Aliénor d'Aquitaine

Le Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L 2194-1, et R 2194-1 à R 2194-9,
Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juin 2020 chargeant Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon la procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu la consultation mise en ligne sur le site départemental de dématérialisation des Landes le 06/01/2023, et sur le journal d'annonces légales « Sud-Ouest » le 10/01/2023,
Considérant que les quatre propositions reçues pour cette consultation ont fait l'objet d'une étude par la commission ad hoc en vue de l'attribution du marché,
Vu le rapport d'analyse en date du 10/02/2023,

DECIDE

Article 1 : de retenir la proposition de l'entreprise ci-après

EURL DUPOUY
ZA LABRANERES
70 Rue Labranères
40 440 ONDRES

Pour un montant de 90 505.69 € HT soit 108 606.82 € TTC.

Article 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication / notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Envoi en Sous-Préfecture
Le 23/02/2023
Et publication/notification
Le 23/02/2023

Fait à Labenne, le 22 Février 2023

Le Maire,
Jean Luc DELPUYECHE

